

1955

BUREAU :

Président:	Antonin SUEVY
Vice Président:	Lucien LATOUCHE
Secrétaire:	Albert THILLET
Secrétaire Adjt:	André BELIN
Trésorier:	Abel CHUPIN
Trésorier Adjt:	Louis LEGER

COMMISSIONS			
Discipline	Contrôle	Technique	Relation USSCC
... JEAN Felix ASENJO Crecent ABAD ... COUSIN	Albert MAIRE Louis LEGER	Roger MAGNANT ... NESPOUX Marcel LAGARDE	André BELIN Antonin SUEVY

RESULTATS :

13 coupes et challenges ont été récoltés.

Lieu	Résultat	Récompense	Formation				Adversaires
Beuvais S : Matha	Gagnant	Challenge Bonal	MAIRE	Abel LAGARDE	METREAU	Emmanuel MARTIN	
20 mars Cognac	Gagnant	Challenge Forestier	Abel LAGARDE	Marcel LAGARDE	MAIRE	METREAU	
27 mars St Jean d'Y	Gagnant 15-14	Challenge Léon	Antonin SUEVY	Abel CHUPIN	CLEMENCEAU	Jacques BOUZINAC	André ALLAIN, André BELIN, Eugène BODIN, J.- Paul BACKMAN
10 avril Aytre	Gagnant	Coupe Begouin	André ALLAIN	André BELIN	Eugène BODIN	J.-Paul BACKMAN	
1 mai Saintes	Gagnant	Coupe du Bâtiment	André ALLAIN	André BELIN	Eugène BODIN	J.-Paul BACKMAN	Antonin SUEVY, Abel CHUPIN, Jacques BOUZINAC, Lucien LATOUCHE
8 mai St Jean d'Y	Gagnant 13-9	Coupe Pernod Challenge VANNIER	Antonin SUEVY	Abel CHUPIN	Jacques BOUZINAC	Alphonse BLASCO	BREMOND (Niort)
29 mai la Tremblade	Gagnant 15-6	Coupe Noilly Prat	André ALLAIN	André BELIN	Abel LAGARDE	J.-Paul BACKMAN	GODILLOT (La Tremblade)
? Matha	Gagnant	Coupe Brugerolle	André ALLAIN	André BELIN	Marcel LAGARDE	J.-Paul BACKMAN	
5 juin St Junien	Gagnant	St Junien	Antonin SUEVY	Abel CHUPIN	J.-Paul BACKMAN	Jacques BOUZINAC	
24 juillet Royan	Gagnant	Coupe Ricard	Antonin SUEVY	Emmanuel MARTIN	J.-Paul BACKMAN	Jacques BOUZINAC	GELINEAU (ROYAN)
Niort	Finalistes	Championnat Ouest SNCF	André ALLAIN	André BELIN	Eugène BODIN	Abel LAGARDE	

ORGANISATION :

Date	Lieu	Type	Nombre prévu	Remarques
1 juin	<ul style="list-style-type: none">Jardin PublicTerrain de basket pour le concours jeunes, avec éclairage spécifique	quadrettes	64 Pour des raisons financières il est ramené à 32	Coupe du Bâtiment au vainqueur et Coupe de la Maison Universelle au finaliste
21 aout	<ul style="list-style-type: none">Jardin PublicCancha (car il y a eu un problème de terrains)	Doublettes Coupe Ricard		Vainqueur : ACCASTO Face à BREMONT fils (Niort)

POINTS MARQUANTS :

Cartes de membres honoraires : ... NESPOUX ayant décidé de cesser de collecter, Jean THILLET le remplace et se fait rémunérer de la manière suivante :

- Licence gratuite pour lui
- Perception de 15% sur les sommes collectées.

Organisation du But d'Honneur, sur toute l'année, avec versement de 0,20 F par joueur et par partie. Après un bon début, cette formule ne convient pas.

Abattage d'un arbre pour permettre d'ouvrir une porte d'accès au boulodrome, à l'angle des rues Pont-Amillion et Geoffroy Martel.

La cabane est détruite et doit être remplacée par une cabane temporaire, promise par la Ville, du côté de la barrière séparant d'avec l'Auberge de la Jeunesse.

DIVERS :

Le CBD a doté toutes les AS de paires de boules

2 secteurs (Nord et Sud) ont été créés pour les éliminatoires départementales.

Le nombre de concours a été réduit dans le département.

9 janvier 1955 : André BELIN et ... SUEVY représentent le club au Congrès départemental.

10 juillet : sortie du club au Château d'Oléron

Lancement d'une nouvelle formule de classification des joueurs : Attribution de points à la 4^{ème} partie.

Pour être en 'Honneur' 1 an : 20 points 2 ans : 56 points

Indemnités versées aux joueurs dans les concours :

A la 4^{ème} partie : 65 % au vainqueur et 35 % au perdant.

Le 27 novembre le Congrès Départemental se déroule à La Tremblade.

LICENCIES :

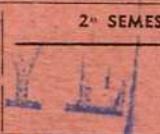
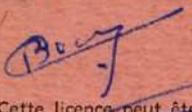
a

PHOTOS/VIDEOS :

Licence

1955 :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BOULES	
Affiliée à la F. I. B.	
Meissonnier - LYON	
1955	N° 011861
Comité Régional	POITOU
Comité Départ ^l	CHARENTE - MARITIME
Association	U.S.S.C.C. Sainte
NOM	Bouzinac
Prénoms	Jacques
Adresse	Sainte
Nationalité	F
Né le	
	

COTISATION ANNUELLE DU JOUEUR	
1 ^{er} SEMESTRE	2 ^e SEMESTRE
	
Catégorisation du Joueur en 1955	
Honneur 3 ANS	
Le Titulaire,	Le Président de l'Association,
	
Cette licence peut être retirée pour cause d'infraction aux statuts et règlements de la Fédération Française de Boules.	
Tout joueur prenant part à un concours doit en être porteur et la présenter à ses adversaires avant chaque partie.	
	